



Commune de GESPUNSART

REGLEMENT DE CONSULTATION

BAIL DE CHASSE LOT 3

Objet : Location du droit de chasse des terrains communaux

373 hectares comprenant les parcelles 18 à 26 et XVII à XXIII.

Durée : du 1^{er} septembre au 31 mars 2031.

Composition du dossier :

- Lettre de candidature.
- Présentation du candidat (association ou personne physique)
- Attestation d'assurance responsabilité civile.
- Justificatif de validation du permis de chasse des personnes concernées.
- Proposition financière.
- Projet de gestion cynégétique.

Envoi du dossier par courrier à l'adresse suivante :

Mairie de GESPUNSART

1 place de l'église 08700 GESPUNSART

Ou par mail Mairie@gespunsart.fr

Les Critères de sélection

<u>Critères</u>	<u>Pondération</u>
Montant du loyer proposé	<u>30%</u>
Qualité du projet de gestion cynégétique (respect des plans de chasse, équilibre agro-sylvo-cynégétique, prévention des dégâts)	<u>25%</u>
Sécurité de la chasse (organisation des battues, signalisation, formation des participants)	<u>20%</u>
Garanties techniques et financières du candidat	<u>15%</u>
Qualité des engagements envers la commune (information, dialogue avec les propriétaires et exploitants, respect des clauses du bail)	<u>15%</u>

Date de diffusion de la consultation

du 28 juillet au 27 août 2026 à 17 heures

Obs : La Commune se réserve la possibilité de demander des précisions complémentaires avant attribution et/ ou de recevoir tous les candidats intéressés.

: La Commune peut décider de ne pas donner suite à la consultation si l'intérêt général le justifie.

Pour tous renseignements complémentaires

Veuillez prendre contact avec le secrétariat de mairie

Au 03 24 53 85 16

Ou par mail mairie@gespunsart.fr